

constamment alors que nous aurions pu les éviter. C'est pourquoi j'ai dit au début de mon discours que nous aurions pu améliorer considérablement l'attitude à l'égard des partages et transferts d'impôts entre les provinces.

• (1710)

Toute la question des subventions régionales déforme réellement l'ensemble du problème. Aujourd'hui, certains de mes collègues ont soulevé des questions fort troublantes au sujet de ces subventions, entre autres sur la manière dont elles seront accordées et à qui. Lorsque l'idée des subventions régionales a été proposée, ceux d'entre nous qui habitent dans les provinces les plus peuplées et les plus riches, ont accueilli très favorablement cette idée de verser des paiements pour stimuler le développement industriel dans certaines régions du pays où il n'y en avait pas beaucoup. Or, monsieur l'Orateur, nous sommes tous déçus par la façon de faire ces paiements. Nous commençons tous à nous demander si les montants considérables investis dans ce programme ont remédié à quoi que ce soit, s'ils n'ont pas fait grand-chose de plus que de gonfler les coffres de sociétés qui n'avaient pas vraiment besoin d'argent, et n'ont, en réalité apporté aucun remède aux disparités régionales frappantes du pays.

Pourtant le gouvernement fédéral, poussé et interrogé constamment par les députés de ce côté de la Chambre, n'a fait que défendre ce programme, et ce avec grande indignation, disant, en somme: «Comment osez-vous mettre en doute notre véracité, notre sagesse?», malgré que le programme s'effondre et que ces sommes énormes soient gaspillées. Nous devrions peut-être envisager de prendre une grande partie des fonds maintenant affectés au ministère de l'Expansion économique régionale et la verser dans le régime des paiements de péréquation. Les provinces pourraient peut-être faire un meilleur usage de cet argent si on le leur transférait pour l'appliquer au développement industriel. Il y a des provinces qui sont toutes disposées à créer des sociétés de la Couronne pour faire le travail de développement que l'industrie privée ne peut ou ne veut pas faire. Cependant, elles ne peuvent pas obtenir des fonds du MEER qui pourtant donne des subventions aux grandes sociétés américaines internationales. Je répète que le MEER refuse d'accorder des fonds à une province pour favoriser une société d'expansion. C'est un domaine où le gouvernement fédéral crée sans cesse du mécontentement, tant dans les provinces qui touchent les subventions que dans les provinces qui en font les frais dans une grande mesure.

Le gouvernement fédéral n'a pas réussi à damer le pion à certaines provinces qui, ce qui est compréhensible dans les circonstances désespérées où elles se trouvent, et en vue de remédier à leurs problèmes de chômage, se lancent dans des programmes de cadeaux purs et simples. On a vu une province attirer une industrie chez elle en lui donnant la lune, ou peu s'en faut. Dans l'industrie de la pâte et du papier, à la suite de politiques provinciales dues à la situation désespérée dans laquelle les provinces se sont trouvées, on a institué un programme très mal avisé, par lequel les provinces encourageaient quiconque en avait le goût à établir une usine de pâte et papier, pour offrir ainsi des emplois à la population. Les résultats ont été désastreux. On a construit trop d'usines. En donnant des fonds à une usine, on en obligeait une autre à fermer ses portes.

Au Manitoba, on essaie encore de démêler le fouillis créé par un autre gouvernement, en ce qui concerne un

complexe de pâte et papier. On essaie d'imaginer comment la province a bien pu se mettre dans une telle situation. Au moment de son lancement, le programme avait été très bien accueilli par la population. Lorsqu'une province cherche à créer des emplois et dit qu'elle doit offrir des fonds d'ensemencement pour attirer les industries, il est facile de comprendre que les gens l'accepteront.

Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je voudrais dire au ministre des Finances (M. Turner) qu'à moins que le gouvernement fédéral ne mette au point une méthode précise pour s'assurer que toutes les provinces imposent les industries de base comme il convient et n'avantageront pas les unes au détriment des autres et qu'il n'y aura pas de concurrence déloyale entre les provinces, il n'y aura pas d'harmonie et aucun programme de stabilisation ne pourra nous satisfaire.

Permettez-moi de parler brièvement d'un problème qui se pose en Nouvelle-Écosse. Il s'agit des droits d'exploitation minière au large de la côte. Je suis content que cette province ait trouvé ces ressources. Après avoir été une région très prospère, la Nouvelle-Écosse a vu décliner son niveau de vie au fur et à mesure que l'activité industrielle se déplaçait au profit d'autres provinces. De nouveau, elle a la perspective de tirer des revenus élevés des gisements sous-marins. Un conflit prend corps entre la province et le gouvernement fédéral. Naturellement, la province de Nouvelle-Écosse serait fort heureuse d'échapper à une situation qui l'oblige à recevoir des paiements de péréquation et d'en occuper une où elle contribuerait au soutien des autres provinces. Le gouvernement fédéral prend maintenant l'attitude de vouloir partager avec la province les revenus du pétrole sous-marin. C'est peut-être la seule attitude à prendre à l'heure actuelle. Mais, dans cette conjoncture, nous devons nettement décider que tous les revenus seront partagés, que l'assiette de la péréquation sera élargie.

Dans cette optique, le gouvernement fédéral doit sérieusement étudier les propositions de la province du Manitoba, appuyée par la province de la Saskatchewan, suivant lesquelles les évaluations municipales devraient compter dans l'assiette de l'impôt en vue du partage. Si on compte les revenus provenant des ressources, à mon avis, il faut aussi compter les revenus provenant de la fabrication. Autrement, certaines provinces auront toujours le sentiment d'être maltraitées ou dupées dans le programme de péréquation. La seule façon d'inclure toutes les recettes provenant de la fabrication est de compter également les recettes municipales. Ce qui ne veut pas dire que toutes les recettes municipales doivent entrer en ligne de compte, puisque, évidemment, certaines d'entre elles doivent couvrir les frais des services essentiels de fabrication, le coût de l'habitation, et les dépenses de ce genre. Mais par-delà il y a les revenus qui servent à payer les services d'éducation et qui contribuent à assurer l'infrastructure des services sociaux d'une province.

La difficulté surgit lorsque ces recettes ne sont pas comptées dans l'assiette, comme l'a signalé le Manitoba. Sauf erreur, cette province aimerait que ses frais d'éducation ne soient plus assumés grâce à l'impôt foncier, formule régressive, mais à l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers, formule progressive. Mais si elle le faisait, selon le régime actuel, elle y perdrait sur le plan de la péréquation. Son impôt sur le revenu, ou la base du calcul des paiements de la caisse de péréquation augmenterait, et les paiements à cette caisse diminueraient donc, et ce, parce que la province voudrait progresser. A moins d'inclure une partie de ces recettes municipales dans la